



## COMPTE RENDU

### DE LA REUNION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

EN DATE DU 08 AVRIL 2019

*(Destiné à l'affichage et à la Presse locale, ainsi qu'aux élus)*

Nombre de Conseillers : **Présents** : Mme GIRAUDET Françoise (Maire), M. VALERIOTI Giacomo (devenu 1<sup>er</sup> adjoint),  
Mme GALLET Chantal (2<sup>ème</sup> adjoint) et Mme BARBARIN Estelle (devenue 3<sup>ème</sup> Adjoint),  
M. QUILLEVERE Frédéric, M. PERDRIX Gérald, M. PACCALLET Guy et M. TAVERNIER François  
. En exercice : 14 \*  
. Présents : 08  
. Votants : 08

**Absents excusés** : M. TOULET Cyril, Mme ALIX Candice, Mme GRAND Mariane,  
**Absents** : Mme BOURBON Corinne, M. JACQUIER Alain et M. GHERARDI René \*\*

Secrétaire de séance : M. QUILLEVERE Frédéric

\* 14 membres en exercice suite à la démission de M. Jean-Luc BERGERET acceptée le 10/12/2015 par Mme la Sous-préfète.

\*\* Démission de M. GHERARDI de ses fonctions de premier adjoint dûment acceptée le 14/01/2019 par Mme la Sous-préfète

#### **I. Approbation du compte rendu du conseil municipal précédent**

Le conseil municipal a approuvé le compte-rendu afférent à la séance publique ordinaire du Conseil municipal qui a eu lieu le 18 mars 2019.

#### **II. Vote des subventions de fonctionnement**

Le conseil municipal a voté les subventions suivantes pour l'exercice budgétaire 2019 :

- Centre Communal d'Action Social (CCAS) : 1 978 €
- Coopérative scolaire : 1 360 € (participation de 1000€ supplémentaire comparé à la subvention de 2018 afin de financer en partie la visite des Châteaux de la Loire des élèves de Torcieu)
- Corneille Rambertoise : 400 €
- Union musicale de l'Albarine : 200 €
- Restaurant du Cœur : 200 €
- Mission local jeunes : 200 €

#### **III. Vote des taux d'imposition 2019 de la fiscalité directe locale**

Le conseil municipal a délibéré en faveur d'une stabilité des taux d'imposition : les taux restent les mêmes que ceux de 2018, la fiscalité n'augmente donc pas.

Pour rappel, les taux seront donc les suivants :

- Taxe d'habitation : 15.05 %
- Taxe foncière (bâti) : 16.66 %
- Taxe foncière (non bâti) : 53.18 %

#### **IV. Vote des budgets primitifs 2019**

Les crédits budgétaires nécessaires à l'équilibre des sections de fonctionnement et d'investissement de chacun des trois budgets de la commune ont été voté :

- Budget principal :

Résultat 2018 : . excédent de la section de fonctionnement de 811 876.57 €  
. excédent de la section d'investissement de 272 710.12 €

Reste à réaliser 2018 : . en dépense : 100 442 €  
. en recette : 51 865 €

Nouveaux crédits votés pour l'exercice budgétaire 2019:  
. en section de fonctionnement : 1 703 609.68 €  
. en section d'investissement : 1 138 097.94 €

- Budget annexe cantine - école - garderie :

Résultat 2018 : . déficit de la section de fonctionnement de 49 513.08 €  
. déficit de la section d'investissement de 525.20 €

Reste à réaliser : néant

Nouveaux crédits votés pour l'exercice budgétaire 2019 :  
. en section de fonctionnement : 85 513.08 €  
. en section d'investissement : 1 366.20 €

- Budget annexe petite enfance (micro-crèche + RAM)

Résultat 2018 : . déficit de la section de fonctionnement de 55 836.85 €  
. déficit de la section d'investissement de 508 744.46 €

Reste à réaliser : . en dépense : 31 843 €  
. en recette : 368 270 €

Nouveaux crédits votés pour l'exercice budgétaire 2019 :  
. en section de fonctionnement : 411 767.31 €  
. en section d'investissement : 563 744.46 €

**L'ensemble des déficits des budgets annexes sont apurés par le budget principal**

## V. Projet d'implantation d'un site de radio télécommunication sur la commune

Après que Madame le maire est exposée les différentes offres que de nombreux prestataires nous proposent, le conseil municipal a décidé de donner son autorisation pour une éventuelle implantation d'antenne-relai afin de permettre une meilleure couverture réseau sur les hameaux du Chauchay et de Montferrand.

Cependant, la parcelle ainsi que l'opérateur ne sont pas choisis. Le conseil va étudier les différentes propositions afin de choisir l'endroit et la parcelle selon différents critères (contraintes, visuel de l'antenne, loyer versé à la commune,..).

## VI. Adoption de la délibération permettant la rémunération des heures complémentaires et/ou supplémentaires des agents

Le conseil a délibéré en faveur de la rémunération des heures complémentaires et /ou supplémentaires, effectuées à la demande de l'autorité territoriale par le personnel stagiaire, titulaire et non titulaire de la collectivité, sur présentation d'un décompte déclaratif pour l'ensemble des agents.

## VII. Changement des horaires d'ouverture au public de la mairie

A partir du 15 avril 2019, la mairie modifie ses horaires. Dorénavant, la mairie sera ouverte au public :

- Les lundis et mercredis : 8h30 - 12h / 14h – 18h
- Les mardis, jeudis et vendredis : 8h30 – 12h / 14h – 17h30

Possibilité, sur rendez-vous uniquement, de venir en mairie en dehors des horaires d'ouverture.

N'hésitez pas à contacter la mairie pour tout renseignement au 04.74.36.38.14 ou par mail à l'adresse suivante : [commune.torcieu@orange.fr](mailto:commune.torcieu@orange.fr).



Le Maire,

  
Françoise GIRAUDET

